

Football/Tournoi national U17 "Makokou-2015"

Le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Lolo, Estuaire 1 et 2 en demi-finales

J.-FM
Makokou/Gabon

ESTUAIRE 2/Ogooué-Lolo et Estuaire 1/Haut-Ogooué. Voilà les affiches des demi-finales du Tournoi national U17 qui se disputent cet après-midi à Makokou. Lors de la dernière journée de la phase de poules, Estuaire 1 a laminé Estuaire 2 sur le score fleuve de cinq buts à zéro, terminant ainsi en tête du groupe C alors que sa victime du jour finissait à la deuxième place. Dans l'autre groupe, l'Ogooué-Lolo, vainqueur surprise 1-0 de l'Ogooué-Maritime lors de la journée inaugurale, a réédité l'exploit en venant à bout de la



Photo : Marola

Estuaire 1 et...

Ngounié (2-0) au cours de la levée suivante. Il est vrai que la Ngounié, encore tendre pour ce genre d'exercice, n'avait visiblement pas le niveau de la compétition,

ni le cœur à l'ouvrage. Les buts de l'Ogooué-Lolo ont été inscrits dans les derniers instants de la partie par Madona Boukanga (88e) et



Photo : Marola

... Estuaire 2 font partie des favoris en demi finale.

Scarlin Makoukou (90e). Le Haut-Ogooué, large vainqueur de la Nyanga (3-1) en match d'ouverture, est resté dans la dynamique du succès

en corrigeant l'Ogooué-Ivindo, la province hôte de la compétition, sur la marque de 2-0. Les réalisateurs algovogés sont : Falk Miyogho

sur penalty et Levy Bitéghé. Au moment où la compétition tire à sa fin, il est regrettable de constater que plusieurs équipes ont foulé au pied le règlement en alignant des athlètes ayant visiblement dépassé l'âge indiqué pour ce tournoi de football, à savoir 17 ans. C'est notamment le cas de l'Ogooué-Ivindo, du Haut-Ogooué, du Moyen-Ogooué, de l'Estuaire 1 et de l'Ogooué-Maritime. Organisatrice du tournoi, la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) devrait donc se ressaisir en mettant un terme à ce genre de tricherie qui n'honore pas notre football des jeunes et en sanctionnant les coupables et leurs complices.

Football/Ligue de l'Ogooué-Maritime/Fin du Championnat provincial de futsal

Mairie du 3e arrondissement (Elite) et SAM Gabon (Corpo) couronnés



Photo : Jean Paulin Allogo

Mairie du troisième arrondissement, championne dans la catégorie Elite.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

MAIRIE du troisième arrondissement de la commune de Port-Gentil et SAM Gabon sont les lauréats du Championnat provincial de futsal de l'Ogooué-Maritime, respectivement dans les catégories Elite et Corpo. Déjà couronnée bien avant l'épilogue de l'épreuve, Mairie du 3e arrondissement s'est inclinée, lors de la quatorzième et dernière journée, devant Salinas (4-3). A la pause, les deux formations étaient à égalité (2-2). Mairie du 3e arrondissement termine la compétition avec 34 points à son comp-

teur et une différence de buts de +48. Salinas, son bourreau du jour, occupe la seconde place au classement général avec 33 points et un goal average de + 31. L'autre rencontre de la journée de clôture du Championnat a vu, chez les corpos, DMS de l'ancien footballeur Guy Mbinah prendre le dessus sur SAM Gabon (6-3). A la mi-temps, DMS menait les débats avec un but d'avance (2-1). SAM Gabon finit la compétition en tête grâce à une meilleure différence de buts (21 points, +30) contre 21 points (+28) pour son adversaire du jour. Ces différents matches se sont disputés au plateau du stade Pierre-Claver Divungu de Port-Gentil.



Photo : Jean Paulin Allogo

Sam Gabon, champion dans la catégorie Corpo.

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : 09 juillet 2015
Appel d'offres : N° 002/ MBCP/DGBFIP/REFECTION/2015
Nom du projet : Réfection des dispensaires
Source de financement : Budget de l'Etat.

1. OBJET

La Direction Générale du Budget et des Finances Publiques lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection des dispensaires.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en vingt (20) lots suivants :

Estuaire

Lot n°1 : réfection du dispensaire de Four Place ;
Lot n°2 : réfection du dispensaire de Nkoltang ;

Haut-Ogooué

Lot n°3 : réfection du dispensaire de Souba ;
Lot n°4 : réfection du dispensaire de Mvengué ;
Lot n°5 : réfection du dispensaire de Ndoubi ;
Lot n°6 : réfection du dispensaire d'Omoï (Mounana) ;

Moyen-Ogooué

Lot n°7 : réfection du dispensaire d'Ebel Abanga ;
Lot n°8 : réfection du dispensaire de Tchad I ;

Ngounié

Lot n°9 : réfection du dispensaire de Dienga ;
Lot n°10 : réfection du dispensaire de Moudouma ;

Nyanga

Lot n°11 : réfection du dispensaire de Louboumo ;
Lot n°12 : réfection du dispensaire de Louango ;

Ogooué-Ivindo

Lot n°13 : réfection du dispensaire de Ntsenkele ;
Lot n°14 : réfection du dispensaire de Makebé ;

Ogooué-Lolo

Lot n°15 : réfection du dispensaire de Mafoungui ;
Lot n°16 : réfection du dispensaire de Diangui ;

Ogooué-Maritime

Lot n°17 : réfection du dispensaire de Yombé II ;
Lot n°18 : réfection du dispensaire de Sete Cama ;

Woleu-Ntem

Lot n°19 : réfection du dispensaire d'Assok ;
Lot n°20 : réfection du dispensaire de Nkang.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques

Jean Fidèle OTANDAULT

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Toutefois, tout soumissionnaire bénéficiera de la gratuité d'un lot.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS
Direction Générale du Budget et des Finances Publiques
Immeuble abritant les services de l'ex Direction Générale du Contrôle des Ressources et des Charges Publiques (ex Ministère des Finances en face de la SEEG centre ville)

2ième étage, porte 202
BP : 198 Libreville
Tel : 01 79 50 52

<http://www.dgmp.ga>

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 10 août 2015 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 10 août 2015 à 11 heures dans la salle de réunion du 3ième étage de l'immeuble abritant les services de la DGBFIP.

Le Directeur Général de la Programmation des Investissements et des Equipements

Martin ESSONO NDOUOUMOU

Avis d'appel d'offres additif

L'avis d'appel d'offres paru dans l'union du mardi 07 juillet 2015 relatif à la fourniture de mobiliers est complété de la manière suivante :

« lot 36 : Quatre cent (400) tables bancs dans la province de l'Ogooué Ivindo ».